
**Procès-verbal de l'assemblée publique de la Commission permanente
du conseil municipal sur les services aux citoyens**

**tenue le mardi 30 septembre 2008 à 19 h,
à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est**

Première séance

**Mardi, 30 septembre 2008, 19 heures
275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Jean-François St-Onge, président
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- M. François Purcell, vice-président
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
- M. Ross Blackhurst
Arrondissement de LaSalle
- Mme Suzanne Decarie
Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- M. Sylvain Lachance
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
- Mme Clementina Teti-Tomassi
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Frank Venneri
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

ABSENCE MOTIVÉE :

- M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

De l'Unité de propreté et du déneigement : M. Yves Girard et M. Paulo Ferreira;
De la Société de transport de Montréal : M. Marc Bélanger;
De l'Agence métropolitaine de transport : Mme Julie Rancourt.

ASSISTANCE :

17 personnes

1. Ouverture de la séance

À 19 h, le président, M. Jean-François St-Onge, déclare la séance ouverte et il souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il salue M. Bélanger, Mme Rancourt et le maire de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Mme Anie Samson. Il présente les membres de la commission et explique le déroulement de la soirée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par le vice-président, M. François Purcell, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 13 novembre 2007

Sur une proposition de M. Frank Venneri, appuyée par Mme Suzanne Decarie, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Le Plan d'action 2008-2009 en déneigement

4.1 Présentation

Le président, M. Jean-François St-Onge, invite le directeur de l'Unité de propreté et du déneigement, M. Yves Girard, à prendre la parole. Ce dernier mentionne que la présentation est la même que celle qui fut produite aux journalistes le 10 septembre 2008. D'entrée de jeu, il situe les objectifs du plan d'action : la sécurité des piétons et l'accessibilité au réseau de transport en commun, aux hôpitaux, écoles et institutions. M. Girard dresse ensuite l'historique de l'hiver 2007-2008 alors que la Ville de Montréal a reçu 506 cm de neige dont sept tempêtes laissant plus de 30 cm de neige accumulée au sol. La moyenne annuelle, depuis 1978, est de 240,9 cm de neige et d'une tempête de plus de 30 cm.

M. Girard énumère les vingt groupes rencontrés durant la vaste consultation réalisée le printemps dernier. Parmi ces groupes, soulignons la Société de transport de Montréal (STM), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Urgences-santé, Hydro-Québec et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). M. Girard explique ensuite que les fondements du plan d'action qui compte trois niveaux d'intervention correspondant également au degré de gouvernance : le niveau 1 s'appliquant à des chutes de neige de 30 cm et moins; le niveau 2, à des chutes de neige de 30 cm et plus ou avec des conditions aggravantes telles de fortes précipitations, des vents forts ou des précipitations à l'heure de pointe; le niveau 3 représente la mise en œuvre d'un plan particulier d'intervention et le déploiement de mesures d'urgence dans les cas de tempête extrême comme celle survenue le 4 mars 1971 et le grand verglas de janvier 1998. Il décrit ensuite la séquence des opérations pour le niveau 1.

M. Girard présente les dix mesures prévues au plan d'action 2008-2009.

La première mesure vise à assurer le déblaiement des neuf voies réservées aux autobus avant la mise en opération du service, ces voies seront donc déblayées plus tôt le matin et l'après-midi, avant l'heure de pointe de ces périodes. La deuxième mesure vise le déblaiement de 21 zones prioritaires en vue d'augmenter la rapidité du transport en commun. Assurer un chargement de la neige coordonné sur 17 axes constitue la troisième mesure. Le projet Info-neige, quatrième mesure, permettra de faire le suivi des opérations et, pour les résidents de six arrondissements, d'accéder à cette information au moyen d'Internet, M. Girard fait d'ailleurs une démonstration de cette application.

À l'hiver 2007-2008, la Ville s'était entendue avec Stationnement de Montréal pour offrir, gratuitement, des places de stationnement hors rue de 18 h à 7 h en période de chargement. L'hiver prochain, 5 000 places seront ainsi disponibles, cette cinquième mesure permet de doubler le nombre de places par rapport à l'année dernière. La sixième mesure est la révision du plan de formation des 250 contremaîtres de la Ville affectés aux opérations de déneigement. La septième mesure permettra d'accroître la disponibilité des mécaniciens et d'accélérer les réparations d'appareils.

La huitième mesure s'appliquera lorsque les chutes de neige seront de plus de 30 cm. Six routes de neige ont été identifiées et du stationnement alternatif sera offert aux résidents pour la durée de l'opération de déneigement. Il est aussi envisagé de souffler la neige dans les grands parcs lorsqu'il sera possible de le faire. La Ville a mandaté le Centre de sécurité civile qui préparera un plan particulier d'intervention, c'est la neuvième mesure. La dixième et dernière mesure permettra d'optimiser les sites d'élimination de la neige en confiant la gestion de ces sites à une unité centrale. Ces mesures nécessiteront en 2008 1,5 M \$ pour les opérations et 1 M \$ en immobilisations. En 2009, il faut ajouter 2,7 M \$, de manière récurrente, pour les opérations et prévoir 15 M \$ au PTI 2009-2011.

M. Girard présente ensuite une carte de la ville illustrant les réseaux coordonnés, les routes de neige et les stationnements incitatifs.

Le président remercie M. Girard et M. Ferreira pour leur excellente présentation.

4.2 Période de questions et d'interventions du public

Le président, M. St-Onge, annonce l'ouverture de la période de questions du public.

1. M. André Cardinal

M. Cardinal remet à chacun des commissaires une copie de ses commentaires. Il apprécie que la formation des contremaîtres soit améliorée et que la surveillance soit accrue. Il déplore que le déblaiement des trottoirs se fasse sans épandage d'abrasif ce qui compromet la sécurité des piétons. Il demande d'exercer davantage de surveillance à l'égard des entrepreneurs en déneigement. Enfin, il souhaite que la Ville diffuse sur son site Internet les dates des tempêtes et les quantités de neige accumulées au sol.

Le président, M. St-Onge, remercie M. Cardinal et lui demande les motifs visant à rendre publique la liste des tempêtes et des quantités de neige. M. Cardinal répond que le but est d'illustrer qu'il est normal d'être essoufflé avec autant de tempêtes et autant de neige. M. Girard mentionne que l'Unité de propreté et du déneigement dresse un bilan après chaque tempête et un bilan à la fin de l'hiver, par conséquent, l'information est disponible. M. St-Onge demande si cette information est disponible sur Internet. M. Girard répond que le volet communications du plan d'action est très important et l'Unité prévoit un site sur les opérations et les mesures de déneigement.

2. M. Mathieu Noël, Regroupement des organismes de promotion du Montréal-métropolitain (ROPPM)

M. Noël souligne que l'accessibilité universelle est reconnue au plan d'urbanisme et dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Il rappelle ensuite les demandes adressées à la commission durant l'étude publique sur le déneigement en 2006 et indique qu'il ne retrouve pas ces éléments au plan d'action.

Le président, M. St-Onge, remercie M. Noël et invite M. Girard à prendre la parole. Ce dernier indique que les recommandations relatives à l'accessibilité universelle concernent la formation des opérateurs et il ajoute que le plan d'action ne traite pas en détail des priorités des arrondissements.

Le président, M. St-Onge, demande à M. Noël s'il souhaite que soient réactivées auprès des arrondissements les quatre recommandations de la commission en 2006 relatives à l'accessibilité universelle, ce dernier souhaite que ce soit le cas. Le vice-président, M. Purcell, fait remarquer la similitude entre les interventions pour les piétons et celles pour les personnes à mobilité réduite.

3. M. Gilles Déziel

M. Déziel déplore les dépôts sauvages de neige dans les parcs ou sur la voie ferrée effectués par des entrepreneurs en déneigement œuvrant sur domaine privé. Il déplore que le règlement encadrant la disposition de la neige ramassée sur le domaine privé ne puisse être appliqué que par un inspecteur, il souhaite que les cols bleus et les contremaîtres puissent intervenir afin de contrer cette pratique et aussi parce que l'arrondissement où il réside ne compte qu'un seul inspecteur, en fonction de jour seulement, du lundi au vendredi. Il demande ensuite si des stationnements incitatifs, autres que la RIO, sont prévus pour les routes de neige de l'Est, soit les rues Notre-Dame et Sherbrooke.

Le président, M. St-Onge, remercie M. Déziel et invite M. Girard à prendre la parole. Ce dernier mentionne que deux projets de règlement sont en préparation avec les arrondissements; un vise les citoyens et un autre, vise à contrôler la disposition et l'enlèvement de la neige sur le domaine privé. Il appartiendra toutefois aux arrondissements d'adopter et d'appliquer ces règlements.

Le vice-président, M. Purcell, fait remarquer que les règlements ne suffisent pas, encore faut-il avoir des inspecteurs pour les appliquer et il demande si l'embauche d'inspecteurs est prévue. M. Girard répond que cela n'est pas prévu et il rappelle qu'il s'agit d'une compétence d'arrondissement. Il ajoute que les policiers sont habilités à appliquer tous les règlements de la Ville. À ce sujet, Mme Decarie fait remarquer que les policiers, lorsqu'ils sont appelés pour ce type d'infraction, invoquent le fait qu'ils doivent répondre à des appels plus urgents. Quant aux stationnements incitatifs, M. Venneri mentionne que le plan d'action incite les arrondissements à fournir des espaces de stationnement aux citoyens. M. St-Onge conclut en indiquant que les discussions se poursuivent sur la réglementation entre la ville centre et les arrondissements.

4. M. André Lalonde

M. Lalonde fait état des difficultés qu'il a constaté dans le déneigement de rues limitrophes à deux arrondissements ou traversant plusieurs arrondissements. Il estime que si les décisions à prendre relèvent des arrondissements, la ville centrale n'a qu'un pouvoir de recommandations. Il demande si la ville centrale dispose d'une certaine autorité avec ce plan d'action.

Le président, M. St-Onge, remercie M. Lalonde. Il souligne que l'hiver exceptionnel qu'a connu la région montréalaise l'an dernier a permis l'exercice de concertation avec les arrondissements et l'élaboration d'un plan d'action. M. Girard ajoute que le plan d'action s'appuie sur la volonté des arrondissements de faire mieux et de se coordonner, précisant que la ville centrale n'a pas de lien d'autorité avec les arrondissements. Le plan correspond à la capacité des arrondissements de le mettre en œuvre, M. Girard fait remarquer que c'est la première fois qu'un tel plan est élaboré à Montréal. M. St-Onge souligne qu'une coordination entre les contrats de neige est à faire au sein même des arrondissements.

Le vice-président, M. Purcell, estime que la question de M. Lalonde est importante et il s'interroge à savoir si les arrondissements auront la capacité financière de soutenir la cohérence demandée au plan d'action.

Mme Decarie demande qui fera la coordination. M. Girard répond que c'est le rôle de l'Unité qu'il dirige.

5. Mme Anie Samson, maire, arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Samson croit que le plan d'action vise la cohérence, toutefois les arrondissements ont des budgets différents ce qui entraîne des disparités dans le niveau de service aux citoyens. Elle demande si la possibilité d'étudier et uniformiser les budgets est envisagée. À son avis, le plan est intéressant mais les budgets sont insuffisants pour certains arrondissements. Elle demande de détailler les sommes d'argent consenties à la réalisation du plan d'action en 2008 et elle veut savoir qui sera chargé de trouver les 2 500 places de stationnement hors rue supplémentaires.

Le président, M. St-Onge, remercie Mme Samson. Il invite M. Girard à prendre la parole. Ce dernier répond que le comité de travail n'avait pas le mandat d'intervenir sur les niveaux de service. Il mentionne que les budgets sont les mêmes et ajoute toutefois que le plan d'action est évolutif. Sur les détails du budget, M. Girard indique que les sommes seront consacrées à la signalisation, à la formation, au temps supplémentaire et aux communications. Quant aux places de stationnement, M. Girard indique qu'il s'agit de la responsabilité de Stationnement de Montréal et des arrondissements.

Suspension de la séance

À 20 h 35, le président, M. St-Onge, annonce la suspension de la séance pour quelques minutes afin que les commissaires statuent quant à leur intention d'ajourner la séance. La séance reprend à 20 h 45.

4.3 Période de questions et d'interventions des membres de la commission

Aucun commissaire ne s'est prévalu de droit de parole.

5. Ajournement de l'assemblée

Le président, M. St-Onge, informe les personnes présentes que la commission adoptera ses recommandations lors d'une assemblée publique qui se tiendra le 16 octobre à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Le président remercie de leur participation le public, l'équipe de l'Unité de propreté et du déneigement ainsi que les membres de la commission.

À 20 h 50, sur une proposition de M. Ross Blackhurst, appuyée par M. Sylvain Lachance, la séance est ajournée au 16 octobre à 18 h.

Deuxième séance

**Judi, 16 octobre 2008 à 18 heures
275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil**

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Jean-François St-Onge, président
Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville
- M. Ross Blackhurst
Arrondissement de LaSalle
- M. Maurice Cohen
Arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Suzanne Decarie
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- M. Sylvain Lachance
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Mme Clementina Teti-Tomassi
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Frank Venneri
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

ABSENCE MOTIVÉE :

- M. François Purcell, vice-président
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

ASSISTANCE :

1 personne

6. Ouverture de la séance

À 18 h, le président, M. Jean-François St-Onge, déclare la séance ouverte.

7. Le Plan d'action 2008-2009 en déneigement ; Adoption des recommandations

Le président, M. Jean-François St-Onge, invite les commissaires, à tour de rôle, à faire lecture des recommandations suivantes :

Attendu que la commission appuie le plan d'action 2008-2009 en déneigement élaboré par l'Unité de propreté et du déneigement ;

R- 1

Que l'Administration mandate l'Unité de propreté et du déneigement à présenter à la commission, avant le 30 juin 2009, le bilan de la mise en œuvre du plan d'action 2008-2009.

Attendu le Rapport et les recommandations de la commission déposés au conseil municipal le onze décembre 2006 à la suite de l'étude publique du déroulement des opérations de déneigement à Montréal ;

Attendu le Plan de transport de Montréal adopté en juin 2008 et priorisant les transports actif et collectif ;

Attendu le Plan d'action en matière d'accessibilité universelle adopté en 2005 ;

Attendu la reconnaissance de l'accessibilité universelle au Plan d'urbanisme et à la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu la recommandation adoptée par la Commission permanente du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie à la suite de l'étude du bilan 2003-2005 et du plan d'action de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle : « Que la Ville de Montréal exerce avec les arrondissements une surveillance rigoureuse des opérations d'entretien et de déneigement de la chaussée, des trottoirs et du passage entre le trottoir et la rue de manière à s'assurer que les personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle puissent circuler de façon sécuritaire et confortable. »

Attendu que la commission estime nécessaire, tout en reconnaissant les champs de compétence des arrondissements, d'insister davantage sur la portée de certaines recommandations déposées en 2006 au conseil municipal et pour cette raison, elle croit pertinent de les reformuler ;

R-2

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements s'engagent à dégager en priorité les zones de débarcadère et d'embarcadère afin de faciliter les déplacements et l'accès aux véhicules des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

R-3

Dans le but de faciliter la circulation de tous les piétons et, plus spécifiquement, des personnes ayant des limitations fonctionnelles, que la Ville de Montréal et ses arrondissements revoient certaines pratiques de déneigement, tel que le tassage de la neige dans les lignes de traverse piétonne.

R-4

Que la Ville de Montréal mandate l'Unité de propreté et du déneigement afin d'élaborer un programme de formation destiné aux employés affectés au déneigement. Ce programme mettra l'accent sur les besoins des piétons en général et sur ceux de groupes de personnes spécifiques en particulier. Parmi les comportements attendus des employés, soulignons la réduction de la vitesse des véhicules effectuant le déneigement et l'entretien des trottoirs.

Attendu la politique de prêt sans intérêt élaborée par la ville centrale en réponse aux difficultés budgétaires éprouvées par les arrondissements à la suite des chutes de neige abondantes de l'hiver exceptionnel 2007-2008 qui ont entraîné des dépassements budgétaires ;

Attendu la cohérence visée par le Plan d'action à l'égard des opérations de déneigement des grands axes ;

R-5

Que la Ville de Montréal évalue la pertinence de mettre en place, en collaboration avec les arrondissements et sans recourir à une taxation supplémentaire, un Fonds neige qui permettrait à long terme de répondre aux besoins des arrondissements en compensant les dépenses accrues de déneigement résultant d'hivers trop rigoureux (240 cm de neige accumulée au sol dans le triangle de Montréal).

R-6

Que la Ville de Montréal, dans la foulée du Plan d'action 2008-2009 sur le déneigement et dans l'esprit de cohérence qui le sous-tend, accorde aux arrondissements les conditions permettant d'harmoniser les niveaux de service afin d'offrir des services équitables à tous les Montréalais.

R-7

Que la Ville de Montréal mandate l'Unité de propreté et du déneigement afin d'amener les arrondissements à réglementer le dépôt de la neige sur le domaine public en vue d'accentuer la lutte aux dépôts illégaux de neige effectués par des entrepreneurs privés œuvrant sur le domaine privé. La commission demande que l'Unité de propreté et du déneigement fasse parvenir aux maires d'arrondissement copie des projets de règlement élaborés à cette fin par l'Unité.

R-8

Que la Ville de Montréal et ses arrondissements prennent les mesures et allouent les ressources nécessaires à l'émission de constats d'infraction à l'égard des entrepreneurs privés qui déposent de la neige provenant du domaine privé ou public sur le domaine public. À titre d'exemple, de la neige provenant de ruelles publiques déneigées par des entrepreneurs privés à la demande des propriétaires riverains.

R-9

Que la Ville de Montréal et l'Unité de propreté et du déneigement poursuivent l'implantation de l'application Info-Neige et diffusent le bilan dressé après chaque tempête et à la fin de l'hiver.

Sur une proposition de M. Sylvain Lachance, appuyée par tous les commissaires présents, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

8. Période de questions et d'interventions du public

1. M. Jean-Guy Roy

M. Roy soulève la problématique des trottoirs abîmés par les appareils de déneigement et demande qu'une directive soit émise à cet effet.

Le président, M. Jean-François St-Onge, remercie M. Roy et il mentionne que l'Unité de propreté et du déneigement sera informée de cette problématique et pourra ainsi sensibiliser les arrondissements et les entrepreneurs privés et inscrire cet aspect dans le volet formation des contremaîtres.

9. Levée de l'assemblée

À 18 h 15, sur une proposition de Mme Decarie, appuyée par M. Blackhurst, la séance est levée.

Rédigé le 17 octobre 2008.

ADOPTÉ LE : 29 OCTOBRE 2008

(original signé)

(original signé)

Jean-François St-Onge
Président

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste